

Ref : CA2024/14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE RÈGLEMENT DE CONCOURS  
DE LA COMPOSANTE « IUT BORDEAUX MONTAIGNE » DE L'ÉTABLISSEMENT**

➤ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **02 février 2024** sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

**➤ DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le règlement relatif au concours de l'IUT Bordeaux Montaigne, institut interne de l'université, dénommé « Soirée Crash The Superbowl », prévu le 8 février 2024 (selon descriptif ci-joint).

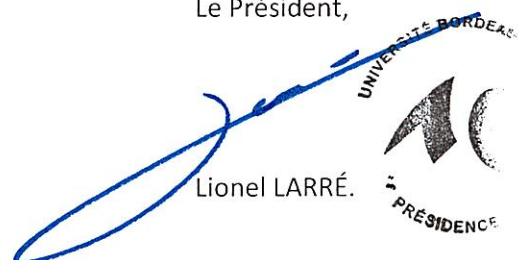
**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 02 février 2024.*

Membres présents	13
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	23
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

- 9 FEV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 9 FEV. 2024